

Communiqué de presse essenscia

23 avril 2014



essenscia wallonie demande une compensation similaire à la Flandre pour les coûts des émissions indirectes de CO₂

Bruxelles, 23 avril 2014 – Le secteur des industries chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie, vient de bénéficier en Flandre d'une mesure de compensation financière pour une partie des coûts des émissions indirectes de CO₂ dans la facture d'électricité des entreprises grandes consommatrices d'énergie. essenscia est satisfaite de cette décision du gouvernement flamand. essenscia wallonie, la division régionale d'essenscia, demande que le gouvernement wallon prenne exemple sur son homologue flamand. En effet, les coûts énergétiques sont un facteur clé dans les décisions d'investissements. La mesure a un effet positif sur la compétitivité des entreprises chimiques, grandes consommatrices d'énergie, par rapport aux pays voisins.

La politique climatique européenne oblige le secteur de l'électricité à payer des droits d'émissions pour chaque tonne de CO₂ qu'il émet. Ces coûts sont répercutés sur les consommateurs d'électricité et par conséquent, les sociétés grandes consommatrices d'énergie voient leur facture énergétique augmenter. Afin de protéger les entreprises soumises à une forte concurrence internationale, les Etats membres peuvent aider certains secteurs en leur offrant des compensations financières partielles. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni appliquent déjà cette mesure, la Flandre va à présent la mettre en place également.

essenscia wallonie demande au gouvernement wallon d'aussi instaurer rapidement le système de compensation des émissions indirectes pour les entreprises wallonnes de notre secteur fragilisées par ces surcoûts. « *Les entreprises wallonnes de la chimie et des sciences de la vie sont des gros consommateurs d'énergie électrique. L'énergie représente donc une part importante du prix de revient des produits allant de 10% à 50% en fonction du procédé de fabrication. Un système de compensation du coût des émissions indirectes sur le prix de l'électricité est décrit dans le plan climat du gouvernement, mais jusqu'à présent celui-ci n'est toujours pas approuvé.*», déclare **Patrick Degand**, conseiller Energie et Climat d'essenscia wallonie.

essenscia et ses divisions régionales plaident dans ce cadre pour une **norme énergétique** permettant de comparer les coûts énergétiques industriels tant pour l'électricité que le gaz, avec nos pays voisins mais aussi avec les prix sur les marchés internationaux. Lorsqu'un handicap compétitif est constaté, les autorités compétentes doivent intervenir et adopter des mesures pour éliminer ce handicap.

Plus d'info:

Corine Petry, Head of Communication essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be

Tous nos communiqués de presse sont disponibles sur www.essenscia.be. Pour recevoir automatiquement nos communiqués de presse, vous pouvez vous inscrire sur notre site (sous «presse»). essenscia représente 800 entreprises dans l'industrie chimique, des plastiques et des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologie) en Belgique.